



Soutenir les organismes de cuisines collectives afin de promouvoir l'autonomie alimentaire et contrer l'insécurité alimentaire

Mémoire déposé au ministre des Finances du Québec
dans le cadre des consultations prébudgétaires 2026



RCCQ

Regroupement
des cuisines collectives
du Québec

Le Regroupement des Cuisines collectives du Québec (RCCQ)

Créé en 1990, le RCCQ est né de l'union de plus d'une centaine de groupes de cuisine collective à travers la province. Cette initiative a permis d'offrir une force de représentation à ces groupes tout en constituant une alternative significative à l'approche charitable traditionnelle. Le RCCQ joue un rôle central dans le soutien à l'autonomie alimentaire des individus qui participent aux cuisines collectives, leur offrant l'opportunité de développer des compétences pratiques tout en créant des espaces de solidarité et de démocratie. De plus, le RCCQ travaille à la reconnaissance du droit à l'alimentation et mène, avec de nombreux organismes partenaires, une démarche de mobilisation en faveur de sa reconnaissance par l'adoption d'une loi-cadre. Cette démarche culminera en avril 2026 avec la tenue du tout premier Sommet national sur le droit à l'alimentation où se réuniront des actrices et acteurs du système alimentaire québécois ainsi que des représentants politiques.

En 2025, le RCCQ comptait 1 135 membres répartis dans toutes les régions du Québec. Grâce à ces groupes, près de 18 000 personnes bénéficient chaque année d'une alimentation saine et économique, et plus de 7 500 personnes s'impliquent activement dans ces actions collectives. Cette participation est un facteur essentiel pour construire un avenir meilleur pour les individus et les communautés.

Les principes fondateurs du RCCQ

La mission du RCCQ vise à favoriser l'émergence, la consolidation et la concertation des cuisines collectives sur l'ensemble du territoire du Québec. Ses actions reposent sur des valeurs fondamentales telles que la solidarité, la démocratie, la justice sociale, et le respect de la dignité humaine.

L'objectif est de promouvoir le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif des personnes qui participent à un groupe de cuisine collective, en mettant l'accent sur la reconnaissance des compétences de chacun et de chacune et permettant, ultimement, l'exercice du droit à l'alimentation.

Les cuisines collectives : un modèle de soutien à l'autonomie alimentaire et au développement social

Les cuisines collectives sont des espaces où les participants, organisés en petits groupes, mettent en commun leurs ressources, compétences et savoir-faire pour préparer des repas sains et abordables. Ces groupes fonctionnent dans une logique d'entraide et de partage, où chacun joue un rôle crucial. Ces pratiques permettent non seulement de mieux se nourrir, mais aussi d'acquérir des connaissances en matière de nutrition, de techniques culinaires, de gestion de budget alimentaire et d'approvisionnement.

Ce modèle dépasse largement la simple préparation de repas : il constitue un lieu d'apprentis-



sage, de développement personnel et de renforcement du tissu social. Les participants expérimentent le travail en équipe, résolvent des conflits et exercent leur leadership. C'est un lieu de partage interculturel, où la diversité des parcours et des origines enrichit l'expérience de chacun. Il est également essentiel pour l'intégration des nouveaux arrivants et favorise des échanges culturels enrichissants.

Les cuisines collectives représentent ainsi une réponse efficace à l'insécurité alimentaire, et contribuent à la dignité des individus en leur redonnant le pouvoir de prendre en main leur alimentation et en renforçant leur estime de soi. Ces principes s'inscrivent au cœur de la notion de droit à l'alimentation, qui aspire à garantir à toutes et à tous un accès physique et économique à une alimentation adéquate (saine, culturellement appropriée et sécuritaire) et durable. Les cuisines collectives offrent un soutien communautaire précieux dans un contexte où les enjeux économiques et sociaux demeurent particulièrement difficiles pour certains groupes. De plus, en tant que porteur de la démarche en faveur de la reconnaissance du droit à l'alimentation, le RCCQ pave la voie pour l'utilisation d'un moyen internationalement reconnu pour lutter durablement contre l'insécurité alimentaire et en faire également un levier pour la transition socioéconomique du système alimentaire, au bénéfice notamment de la santé, de l'économie, de l'éducation et de l'environnement.

L'insécurité alimentaire au Québec : un défi persistant

Malgré les millions de dollars investis dans l'aide alimentaire chaque année, l'insécurité alimentaire au Québec demeure un problème croissant. Chaque année, de plus en plus de personnes n'arrivent pas à se nourrir convenablement et doivent faire des choix impossibles tels que payer l'épicerie ou le logement. Cette situation témoigne d'un non-respect du droit, reconnu par le Canada et le Québec¹, qu'à toute personne de rester à l'abri de la faim et d'accéder à une alimentation adéquate dans la dignité. Actuellement, seulement un quart des ménages en situation d'insécurité alimentaire recourent aux banques alimentaires, elles ne parviennent donc à répondre qu'à une petite partie des besoins. Les cuisines collectives se présentent comme une solution alternative aux banques alimentaires, rejoignant une population qui, souvent, n'y a pas recours. Le RCCQ s'allie également à d'autres organisations telles que le Forum SAT, le Collectif Vital, la Coalition pour une saine alimentation scolaire et Équiterre pour promouvoir un changement de paradigme dans l'ensemble du système alimentaire, de manière à le remettre au service de sa mission première : nourrir nos communautés dans le respect de nos territoires.

La demande pour participer aux initiatives telles que les cuisines collectives est en constante augmentation. En fait, la demande pour les cuisines collectives suit la courbe des demandes pour les banques alimentaires. Toutefois, le financement actuel, notamment à travers le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), est insuffisant pour couvrir les activités de base et donc encore moins pour répondre à cette demande croissante. Les demandes émergentes de participation à un groupe de cuisine collective proviennent de groupes composés d'hommes,

¹ Article 11, Pacte international relatif aux droits économiques et culturels (PIDESC), ratifié par le Canada et le Québec en 1976.



d'âînés, d'étudiants, de travailleurs et de nouveaux arrivants. Mais les organismes n'y accordent pas toute l'attention dont ils auraient besoin, faute de ressources.

Nos demandes

Dans ce contexte, le RCCQ adresse les demandes suivantes au ministre des Finances du Québec :

1. **Augmenter le financement de base des cuisines collectives** : Nous proposons une augmentation de 100 000 \$ pour chaque organisme de cuisine collective afin de permettre l'embauche d'une intervenante par groupe. Cette mesure permettra d'augmenter le nombre de personnes rejointes, de mieux encadrer les groupes, d'assurer un suivi adéquat et d'intervenir plus efficacement auprès des personnes qui expriment des besoins particuliers. Pour établir ce montant, le RCCQ s'est basé sur les revendications portées par la [campagne CA\\$SSH](#) liées au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux. Plus spécifiquement, le calcul du montant s'appuie sur la nécessité d'accorder une équité de financement et de traitement partout au Québec par l'application de seuils planchers communs adaptés aux différents types d'organismes.
2. **Financer les cuisines collectives non soutenues par le PSOC et les reconnaître comme *Milieus de vie* à travers toute la Province** : De nombreux groupes, qui jouent un rôle fondamental dans l'autonomie alimentaire de centaines de personnes, ne reçoivent aucun financement public. Il est crucial d'élargir le soutien gouvernemental pour inclure toutes les cuisines collectives, indépendamment de leur statut actuel.
3. **Adopter une loi-cadre sur le droit à l'alimentation au Québec**. Mettre en chantier l'adoption d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation : nous demandons au gouvernement du Québec d'inscrire au budget les ressources nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation. Une telle loi permettrait d'établir des cibles, des mécanismes de coordination interministérielle, des indicateurs de suivi et des mécanismes de reddition de comptes, afin d'assurer une action cohérente et structurée à l'échelle gouvernementale. Elle constituerait un levier essentiel pour passer d'interventions ponctuelles à une stratégie globale visant la réduction durable de l'insécurité alimentaire et la transformation du système alimentaire québécois.
4. **Encourager la mise en place de cuisines collectives et de jardins communautaires dans chaque quartier ou municipalité** : Face aux défis environnementaux et à l'accessibilité limitée aux aliments, une réponse pérenne et décentralisée pourrait consister à doter chaque quartier ou chaque MRC d'un jardin communautaire et d'une cuisine collective. Cela permettrait de redonner du pouvoir aux citoyens sur leur alimentation et leur sécurité alimentaire, tout en renforçant la résilience des communautés locales.
5. **Ajouter 1,7 milliard de dollars** à l'enveloppe annuelle du PSOC pour la mission globale des organismes communautaires.
6. **Indexer annuellement les subventions PSOC** en se basant sur l'indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC) pour un **taux de 4 % en 2026**.

Conclusion

Les cuisines collectives jouent un rôle crucial pour contrer l'insécurité alimentaire au Québec, tout en offrant des espaces de solidarité, d'apprentissage et de développement personnel. Elles constituent des milieux de vie qui renforcent le pouvoir d'agir des personnes et participent concrètement à l'exercice du droit à l'alimentation.

Toutefois, la réponse à l'insécurité alimentaire ne peut reposer uniquement sur la capacité d'innovation et de résilience du milieu communautaire. Elle exige un engagement structurant de l'État.

Il est impératif que le gouvernement soutienne davantage ces initiatives tout en s'engageant dans une démarche globale visant la reconnaissance formelle du droit à l'alimentation à travers l'adoption d'une loi-cadre. Un tel cadre permettrait d'assurer la cohérence des actions publiques, la coordination des ministères concernés et la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation.

Investir dans les cuisines collectives et dans une approche fondée sur les droits, c'est faire le choix d'une société plus juste, plus résiliente et plus digne. C'est reconnaître que l'accès à une alimentation adéquate n'est pas une faveur, mais une responsabilité collective et un engagement public.



2240, rue Fullum
Montréal, Québec
H2K 3N9

Tél. : 514 529-3448

info@rccq.org

www.rccq.org

www.droitalimentation.org